



LE DIRECTEUR GENERAL

NOTE A L'ATTENTION DES ACTEURS DE LA FILIERE CAFE-CACAO

N° REF : 019/2019

Objet : Orientations pour la mise en œuvre de projets dans le cadre de la promotion de techniques agroforestières en culture du cacao et du café

Mesdames et Messieurs,

Le contexte actuel de changement climatique causé en partie par la réduction du couvert forestier exige de chacun des acteurs du développement du café et du cacao, des actions en vue de maintenir durablement les conditions écologiques de production de ces deux spéculations. La pratique de l'agroforesterie en culture du café et du cacao apparaît sans aucun doute comme une réponse à la problématique qui se pose à l'agriculture en général, et à la cacaoculture et la caféiculture en particulier, en ce sens qu'elle permet de lier rentabilité économique des exploitations et, préoccupations agronomiques et environnementales.

A cet effet, Le Conseil du Café-Cacao envisage œuvrer activement à la promotion de ce système de culture auprès des producteurs de café et de cacao sur la base des acquis de l'atelier d'experts sur l'agroforesterie tenu du 28 au 30 novembre 2018 à Yamoussoukro, à savoir :

- La promotion des jachères améliorées pour l'amélioration de la fertilité des sols ;
- La promotion des haies vives pour la délimitation des exploitations et des plantations ;
- L'installation de plantes barrières autour des plantations dans le cadre de la lutte contre la maladie du swollen shoot et pour la délimitation des plantations ;
- Les associations d'arbres dans les plantations de caféiers et de cacaoyers pourvu que :
 - la densité des cacaoyers ou des caféiers ne soit pas inférieure à 800 pieds/ha ;
 - l'ombrage après établissement de la plantation doit être de 30 à 50% ;
 - les espèces végétales arborées associées soient compatibles à la culture du caféier ou du cacaoyer ;
 - les espèces végétales soient choisies avec les producteurs.

Aussi, est-il demandé à tous les acteurs de s'engager pleinement dans la promotion de systèmes agroforestiers durables.

Par ailleurs, toute nouvelle initiative dans ce cadre devra être préalablement portée à la connaissance du Conseil du Café-Cacao.

Nous vous prions d'agréer, **Mesdames et Messieurs**, l'expression de notre parfaite considération.



KONE Brahima Yves